

CONSEIL MUNICIPAL DE REGNY (Loire)
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 21 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un février, à 20h30, le Conseil municipal de Régnny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DAUVERGNE, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-François DAUVERGNE, Maire, M. Ben LAÏADI, Mme Fabienne MONTEL, Mme Manuella ANDRE, M. Jacques FAVRE, M. Marc MARCHAND, adjoints ; M. Nicolas GARNIER, M. Jean-François CORTEY, M. Jean-Yves DOUCET, M. Sylvain GAINETDINOFF, Mme Martine GUINET, M. Jean-Marie JOURLIN, Mme Sandrine MUZELLE, Mme Vanessa VERNAY, conseillers municipaux.

Absent : Mme Sabine LORIDAN

Absents excusés : Mme Claire Edile MONTEIRO, Mme Anne Laure OVIZE

Pouvoirs : Mme Claire Edile MONTEIRO donne pouvoir à M. Jean-Yves DOUCET

Secrétaire élu pour la séance : Mme Martine GUINET

Approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2016

Questions intercommunales

- SCOT Loire Centre : malgré les observations et l'avis défavorable de la commission d'enquête publique, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT Loire Centre a approuvé le 22 décembre 2016 le Schéma de Cohérence Territoriale Loire Centre. Monsieur le Maire informe qu'un recours gracieux a été déposé par la Commune de Régnny contre cette décision.

- Compte rendu du Conseil Communautaire du 2 février par Monsieur Ben LAÏADI : dissolution du PETR à la demande de la Région afin de réduire les structures intercommunales et traiter directement avec les acteurs locaux. Le programme Leader sera donc géré par Roannais Agglomération. Monsieur Ben LAÏADI a voté pour cette décision.

- Dans le cadre du Contrat Ambition Région (CoPLER/Région), 700 000 euros vont être répartis entre les communes. Cette répartition va être décidée par la CoPLER en accord avec la Région.

1/ Participation pour équipements publics exceptionnels (PEPE) - PC N°04218116Z0010 (article L332-8 du code de l'urbanisme)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une demande de permis de construire déposée le 16 novembre 2016 par le GAEC Plasse pour la construction d'un bâtiment agricole, sur la parcelle cadastrée section AI n°01, une extension du réseau électrique est nécessaire de 230 mètres sur le domaine public.

Le code de l'urbanisme, en son article L332-8 prévoit « qu'une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires d'autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels ».

Le coût des travaux estimé par le SIEL s'élève à 12 390 euros X 60% = 7 434 euros, correspondant à l'extension du réseau sur 230 mètres sur le domaine public.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les travaux d'extension à hauteur de 1 500 euros et d'appliquer pour le reste la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE). Le coût de l'extension sera avancé par la commune et ensuite refacturé au pétitionnaire moins les 1 500 euros pris en charge par la commune. Il est précisé qu'une convention sera établie pour définir les obligations respectives de la commune et du pétitionnaire relatives à la réalisation et le financement des travaux envisagés.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE d'appliquer la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE),
- FIXE le montant de cette participation au coût de l'extension estimé par le SIEL à 7 434 euros moins une prise en charge par la commune de 1 500 euros,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de cette décision, notamment la convention à conclure avec le pétitionnaire, et à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de cette décision,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2017 de la commune en dépenses pour les travaux d'extension envisagés et en recettes pour la participation du pétitionnaire (coût des travaux moins les 1500 euros).

Par ailleurs, un projet de jardins partagés est à l'étude pour lequel Monsieur PLASSE devrait mettre à disposition de la commune une parcelle de terrain vers l'étang.

2/ Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) – Exercice 2017
pour l'opération « requalification de la place de la mairie (accès aux soins et aux services publics) »

Monsieur le Maire informe que le fonds de soutien à l'investissement public local, créé par la loi de finances 2016, a été reconduit en 2017, pour lequel l'opération « requalification de la place de la mairie (accès aux soins et aux services) » constitue une opération éligible au titre de « la rénovation thermique » et de « la mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ».

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'attribution du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), année 2017, à hauteur de 20% de la dépense subventionnable.

L'estimation des travaux et les modalités de financement se présentent ainsi :

- réaménagement de la place de la mairie et des voies adjacentes	121 235 euros HT
- réaménagement d'un local communal en local associatif	113 820 euros HT
TOTAL	235 055 euros HT
- Département (enveloppe de solidarité voirie)	39 911 euros
- FSIL ou Contrat de ruralité	47 011 euros
- Subvention de la Région	17 696 euros
- Subvention du Département (Coca)	27 972 euros
- Réserve parlementaire	5 000 euros
- Dotation d'Equipement des territoires ruraux »	47 011 euros
- fonds propres	50 454 euros
TOTAL	235 055 euros

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir adopter l'opération et arrêter ces modalités de financements.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet et le plan de financement présentés par Monsieur le Maire,
- SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), année 2017, à hauteur de 20% du montant estimatif des travaux de l'opération « requalification de la place de la mairie (accès aux soins et aux services) »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3-1/ Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) – Exercice 2017 pour l'opération « Ecole Primaire de Régnny : rénovation thermique (façade nord), réfection toiture et installation de panneaux photovoltaïques »

Monsieur le Maire informe que le fonds de soutien à l'investissement public local, créé par la loi de finances 2016, a été reconduit en 2017, pour lequel l'opération « Ecole Primaire de Régnny : rénovation thermique (façade nord), réfection toiture et installation de panneaux photovoltaïques » constitue une opération éligible au titre de la « rénovation thermique » et du « développement des énergies renouvelables ».

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'attribution du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), année 2017, à hauteur de 20% de la dépense subventionnable.

L'estimation des travaux et les modalités de financement se présentent ainsi :

- Travaux isolation	113 000 euros HT
- Installation de panneaux photovoltaïques et réfection toiture	168 500 euros HT
- Raccordement au réseau	41 500 euros HT
- Maitrise d'œuvre	38 760 euros HT
- Bureau de contrôle et SPS	5 520 euros HT
	TOTAL 367 280 euros HT
- Contrat Ambition Région	73 456 euros
- FSIL	73 456 euros
- Subvention du Département (Enveloppe territorialisée)	146 912 euros
- fonds propres	73 456 euros
	TOTAL 367 280 euros

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir adopter l'opération et arrêter ces modalités de financements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet et le plan de financement présentés par Monsieur le Maire,
- SOLLICITE du Département de la Loire l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée, année 2017, à hauteur de 40% du montant estimatif des travaux de l'opération « Ecole Primaire de Régnny : rénovation thermique (façade nord), toiture et panneaux photovoltaïques »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3-2/ Demande de subvention au titre de l'Enveloppe territorialisée du Département – Exercice 2017 pour l'opération « Ecole Primaire de Régnny : rénovation thermique (façade nord), réfection toiture et installation de panneaux photovoltaïques »

Monsieur le Maire informe que le Département a souhaité revoir l'ensemble de sa politique de soutien aux communes et aux intercommunalités. Un nouveau dispositif d'accompagnement, en faveur des communes notamment, est mis en place en 2017, pour lequel l'opération « Ecole Primaire de Régnny : rénovation thermique (façade nord), réfection toiture et installation de panneaux photovoltaïques » constitue une opération éligible au titre de l'enveloppe territorialisée qui soutient les projets d'envergure portés par les communes rurales.

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter du Département une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée, année 2017, à hauteur de 40% de la dépense subventionnable.

L'estimation des travaux et les modalités de financement se présentent ainsi :

- Travaux isolation	113 000 euros HT
- Installation de panneaux photovoltaïques et réfection toiture	168 500 euros HT

- Raccordement au réseau	41 500 euros HT
- Maitrise d'œuvre	38 760 euros HT
- Bureau de contrôle et SPS	5 520 euros HT
TOTAL	367 280 euros HT
- Contrat Ambition Région	73 456 euros
- FSIL	73 456 euros
- Subvention du Département (Enveloppe territorialisée)	146 912 euros
- fonds propres	73 456 euros
TOTAL	367 280 euros

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir adopter l'opération et arrêter ces modalités de financements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet et le plan de financement présentés par Monsieur le Maire,
- SOLLICITE du Département de la Loire l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée, année 2017, à hauteur de 40% du montant estimatif des travaux de l'opération « Ecole Primaire de Régnny : rénovation thermique (façade nord), toiture et panneaux photovoltaïques »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3-3/ Demande de subvention au titre du Contrat Ambition Région Région Auvergne Rhône Alpes/CoPLER : opération « Ecole Primaire de Régnny : rénovation thermique (façade nord), réfection toiture et installation de panneaux photovoltaïques »

Monsieur le Maire expose qu'un nouveau dispositif d'aide en matière d'aménagement du territoire a été mis en place par la Région Auvergne Rhône Alpes à travers des Contrats Ambition Région à destination des agglomérations et communautés de communes dédiés à l'investissement public local. L'opération « Ecole Primaire de Régnny : rénovation thermique (façade nord), réfection toiture et installation de panneaux photovoltaïques » a été proposé à la CoPLER au titre du Contrat Ambition Région afin de financer ce projet ben avancé.

Dans l'éventualité d'une programmation de cette opération au Contrat Ambition Région CoPLER/Région, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du CAR, à hauteur de 20% de la dépense subventionnable. L'estimation des travaux et les modalités de financement se présentent ainsi :

- Travaux isolation	113 000 euros HT
- Installation de panneaux photovoltaïques et réfection toiture	168 500 euros HT
- Raccordement au réseau	41 500 euros HT
- Maitrise d'œuvre	38 760 euros HT
- Bureau de contrôle et SPS	5 520 euros HT
TOTAL	367 280 euros HT
- Contrat Ambition Région	73 456 euros
- FSIL	73 456 euros
- Subvention du Département (Enveloppe territorialisée)	146 912 euros
- fonds propres	73 456 euros
TOTAL	367 280 euros

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir adopter l'opération et arrêter ces modalités de financements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet et le plan de financement présentés par Monsieur le Maire,

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Ambition Région Région Auvergne Rhône Alpes/CoPLER, à hauteur de 20% du montant estimatif des travaux de l'opération « Ecole Primaire de Régnny : rénovation thermique, réfection toiture et panneaux photovoltaïques »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3-4/ Retrait de la délibération du 15 mars 2016 « Transfert au SIEL de la compétence optionnelle – équipement production/distribution d'électricité d'origine renouvelable photovoltaïque »

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 15 mars 2016, le conseil municipal de Régnny a décidé de transférer au SIEL la compétence « Equipement : production/distribution d'électricité d'origine renouvelable photovoltaïque ».

Compte tenu que la délibération n'a pas été suivie de réalisation, Monsieur le Maire propose de mettre fin à ce projet et demande de bien vouloir se prononcer sur le retrait de la délibération du 15 mars 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de retirer la délibération du 15 mars 2016 « Transfert au SIEL de la compétence optionnelle – équipement production / distribution d'électricité renouvelable photovoltaïque »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4/ BAUX COMMUNAUX

➤ Résiliation du bail au 31 mars 2017 : utilisation des locaux situés 23 rue Georges Fouillard

Monsieur le Maire rappelle qu'au terme d'un bail signé le 30 avril 2009 avec la Société Mathimmobilier, la commune loue des locaux situés 23 rue Georges Fouillard, au profit de l'association des anciens « Amitiés Régnnyçoises » de la commune, à raison de 529 euros par mois.

Comme la commune dispose de locaux vacants place Jacques Fougerat qui vont être réhabilités en salles associatives en cours d'année 2017 dédiées en partie à l'association des anciens « Amitiés Régnnyçoises » et que le propriétaire du local du 23 rue Georges Fouillard a été sollicité par une agence bancaire de Régnny pour occuper les locaux à compter du 1^{er} avril 2017, Monsieur le Maire propose de mettre fin au bail en vigueur à compter du 1^{er} avril prochain.

➤ Bail de location à établir à compter du 1^{er} avril pour l'utilisation des locaux situés 14 rue Georges Fouillard entre Monsieur MICHAUD et la Commune de Régnny

Dans l'attente de la réalisation des travaux de réhabilitation des locaux associatifs place Jacques Fougerat dédiés en partie à l'association des anciens « Amitiés Régnnyçoises », Monsieur le Maire propose de louer temporairement (jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation) les locaux de Monsieur MICHAUD Daniel situés 14 rue Georges Fouillard à raison de 250 euros par mois à compter du 1^{er} avril 2017.

➤ Bail de location à établir à compter du 1^{er} mars 2017 : logement situé 1 rue Jules Ferry entre la Commune et Mr THOMAS et Mme CHASSAING

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de location de Monsieur THOMAS et de Madame CHASSAING du logement situé 1 rue Jules Ferry à la place de celui qu'ils occupent 3 rue Jules Ferry, trop petit. Considérant que le logement est libre depuis le départ de Madame Daniela CIRCEI, il peut être loué à raison de 300 euros par mois (taxes locatives récupérables comprises (OM et entretien chaudière). Les consommations d'électricité, de gaz et d'eau seront refacturés aux locataires en fonction des consommations relevés et derniers tarifs connus.

Compte tenu que cette location est temporaire, il est proposé un bail précaire du 1^{er} mars au 30 juin 2017 avec une caution fixée à 200 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- DE RESILIER au 31 mars 2017 le bail d'utilisation des locaux situés 23 rue Georges Fouilland,
- D'ETABLIR une convention d'occupation à titre précaire avec Monsieur MICHAUD Daniel pour les locaux situés 14 rue Georges Fouilland à raison de 250 euros par mois,
- D'ETABLIR une convention d'occupation à titre précaire avec Monsieur THOMAS et Madame CHASSAING du logement situé 1, rue Jules Ferry à compter du 1^{er} mars 2017, dans les conditions telles que proposées,
- D'ACCEPTER la résiliation de la convention d'occupation à titre précaire avec Monsieur THOMAS et Madame CHASSAING du logement situé 3, rue Jules Ferry, signée le 29 novembre 2016, à compter du 1^{er} mars 2017.

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur l'utilisation des différentes salles de la commune : salle de foot, salle des anciens, salle des recettes, salle des fêtes.

5/ Contrat SNCF Mobilités / Commune pour la vente de titres de transport TER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les ventes de titres de transport TER étaient jusqu'alors réalisées par le buraliste de la commune. Ce dernier a demandé à la SNCF de mettre fin à son contrat.

Monsieur le Maire souhaite maintenir cette distribution au niveau local. Il propose de reprendre ce service et de signer un contrat avec la SNCF pour être dépositaire à compter du 1^{er} juin 2017.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de signer la proposition de contrat SNCF MOBILITES – Dépositaire afin de maintenir un service de proximité pour assurer la vente de titres de transport TER,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document (*contrat, suppression de régie de recettes, création de régie d'avances et de recettes, création de compte banque de France, location ou achat de terminal,...*), nécessaire à l'exécution de cette décision et à la mise en place du service,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget principal de 2017.

Monsieur le Maire demande à ce que les arrêts de bus vers Proxi ainsi que la vente des tickets SNCF soient affichés à la gare et qu'après la modification du virage rue Georges Fouilland, les arrêts de bus s'effectuent à la gare.

6/ Délégations au Maire – Décisions prises au titre de l'article L2122-22 et suivantes du CGCT

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante lui a délégué certaines de ses compétences au titre de l'article L 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales afin de faciliter le fonctionnement du service public communal.

En application de cette délégation, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris les décisions suivantes :

- Utilisation des dépenses imprévues de fonctionnement le 31 décembre 2016 pour 100 euros portées au chapitre 014 article 7391171 « dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs », pour pouvoir prendre en compte une dépense de 786 euros,
- Contrat d'utilisation d'une nouvelle machine à affranchir avec Neopost à compter du 1^{er} janvier 2017 pour 3 ans, à raison de 451.31 euros/an au lieu de 1 079.62 euros,
- Contrat client carburant avec Carrefour le 16 janvier 2017 (JPL+SP),
- Procédure de reprise de toutes les concessions perpétuelles le 3 janvier 2017 avec environ 80 concessions (1^{er} constat effectué le 3 février 2017, le 2^e en 2020).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, prend acte de ces décisions.

Informations et questions diverses :

Les informations suivantes sont données au Conseil Municipal :

- Nouveaux horaires de la mairie, agence postale et bibliothèque à compter du 1^{er} février 2017.
- Lecture de la lettre de remerciement de la famille du Capitaine Guy Razon.
- Point sur le personnel : demande de reconduction des 3 contrats aidés qui arrivent à terme (2 le 28 février 2017, 1 le 31 mars 2017) ; titularisation de Madame Emilie HUMBERT au 15 février 2017.
- Maison de Santé Pluridisciplinaire : Monsieur le Maire informe du départ de Madame Daniela CIRCEI le 1^{er} mai prochain. La Commune va devoir rechercher un médecin, généraliste de préférence. La création d'un centre municipal de santé sera peut-être à envisager dans l'éventualité d'un recrutement d'un médecin salarié.
- Organisation des tours de garde des élections présidentielles.
- Monsieur Marc MARCHAND :
 - une portion de la route de Roanne sera réglementée à 30 avec la mise en place de coussins berlinois courant l'année 2017.
 - assainissement : point sur les travaux de réhabilitation de la STEP ; projet de raccordement du hameau les bois à étudier rapidement
 - pompiers : samedi 25 février Monsieur Marc MARCHAND sera promu au grade de Capitaine ; samedi 11 mars soirée choucroute.
- Monsieur Jean-Yves DOUCET fait état des travaux effectués par les agents de voirie : volets de la mairie, poubelles, bancs, sols de l'école maternelle.
- Monsieur Jean- Marie JOURLIN
 - propose d'enlever les bacs à sel qui ne sont vraiment pas esthétiques.
 - informe qu'une nouvelle famille de Syrien doit arriver début mars ; 2 l logements vont être mobilisés.
- Monsieur le Maire informe que l'Etat a versé 20 000 euros à la commune à raison de 1000 euros par place de CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) créé. Cette dotation va permettre à la commune de financer ses projets, notamment des investissements durables, tels que les équipements des écoles, les jardins partagés, ...
- Monsieur Jean-François CORTEY :
 - Pose des ancrages : un devis été demandé.
 - Projet spectacle en octobre à l'occasion de Table Ouverte : Les Cagettes.
- Monsieur Jacques FAVRE :
 - Propose de demander à la CoPLER de modifier le circuit de ramassage des ordures ménagères et de faire le bourg en priorité.
 - Compte rendu de la réunion du 16 février avec Monsieur LEMIRE, Directeur de Soliha, organisme compétent en matière d'aide aux logements, qui doit proposer une mission de micro-diagnostic pour le 15 mars prochain dans le but de dégager une vision stratégique de réaménagement urbain. Le bail à réhabilitation est également possible.
 - Jeudi 23 février : assemblée générale du Patrimoine.
- Madame Manuella ANDRE :
 - Samedi 25 février : carnaval et lâcher de ballon place de la mairie à 15h15 15h30
- Madame Fabienne MONTEL :
 - La classe transplantée s'est bien passée et remercie la commune pour sa participation.
 - Démission du Président de Régnyciez-vous lors de l'Assemblée Générale de l'association. Une réunion avec la CAF est prévue le 21 mars prochain. Le maintien de cette association est indispensable pour la commune
- Suite à la demande de Monsieur Sylvain GAINETDINOFF, Monsieur le Maire fait le point sur les arrêtés de péril :
 - Rue des remparts et rue des teinturiers, les deux arrêtés sont levés : les dossiers sont donc clos.

- Pour la rue du Pont, la commune est toujours en attente du rapport de la DDT, suite à la réunion du 5 décembre, qui devrait dégager les travaux à réaliser afin de mettre fin le péril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire de séance,
Madame Martine GUINET



Le Maire,
Jean-François DAUVERGNE

